



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 janvier 2023

MEMBRES PRÉSENTS : Tous les membres sauf

Excusé et représenté : M Philippe LEFEVRE par Mme Suzy LAPORTE

Absents : MM Christian LEFEVRE, Loïc WYSOCKI

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Accord unanime des membres présents.

Monsieur Yohan HARDY demande où en sont les travaux de saignées dans la rue du Beaumontoir. Monsieur Le Maire lui répond que ces travaux sont prévus avec les Ets LÉTOFFÉ.

Monsieur Le Maire donne lecture des cartes de remerciements des familles endeuillées et fait part des remerciements reçus pour les colis offerts par le CCAS.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions modificatives nécessaires au règlement des échéances de prêt. Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la CCLO souhaite créer un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à la suite de la Loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCLO et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dit dossier.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame Suzy LAPORTE concernant la mise en place d'un service civique au sein du périscolaire. Cette dernière explique que le service civique s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, qui pourrait travailler au moins 24 heures par semaine sur une durée de 6 à 12 mois renouvelables une fois. La personne en service civique ne doit pas remplacer une embauche, le projet doit être étudié et le jeune doit être épaulé par un tuteur. L'objectif est de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance et de prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir.

Monsieur Hervé DE SMEDT demande si la personne est déjà choisie. Monsieur Luc CARON demande si ce service civique serait un (ou une) jeune du village. Madame Suzy LAPORTE leur répond que rien n'est déterminé à ce moment présent mais explique que si la Mairie souhaite que le poste soit effectif à la rentrée de septembre, il faut s'y prendre maintenant. Après en avoir délibéré, le

Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur Le Maire à réaliser le dossier du service civique et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

En ce qui concerne l'école, **Monsieur Le Maire annonce que l'école souhaite organiser un voyage scolaire de plusieurs jours avec les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2** et demande si la mairie accepte de prendre en charge le transport en bus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de prendre en charge le transport de ces classes.

Un courrier de Monsieur Hervé SEBILLE, Inspecteur d'Académie de l'Aisne, concernant la scolarité des enfants d'Autrêches après la 3^{ème}. Une copie de ce courrier va être transmise à Madame CARLIER et Monsieur DE VALROGER. Monsieur Yohan HARDY souligne le fait que nos enfants soient rattachés au lycée Pierre Dailly mais le ramassage scolaire s'arrête à Bitry.

Les arrêts de bus ont été remis en service par les Hauts de France, les panneaux C6 (bus) ont été posés, les lignes jaunes au sol vont être refaites (devis en cours). Des devis vont être sollicités pour poser des barrières de protection devant chaque abri afin d'assurer la protection des élèves.

Monsieur Le Maire explique que la convention avec la SAUR pour le contrôle des bouches à incendie arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur Le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

Monsieur Le Maire explique que plusieurs habitants se plaignent de la sonorisation de l'église, notamment lors d'obsèques et explique que deux solutions pourraient être mises en œuvre. Après un tour de table, le Conseil Municipal souligne que ce dossier n'est pas une priorité mais décide d'y réfléchir.

La commission des travaux étudie l'aménagement de l'aire de jeux et du parc à matériaux. Plusieurs réflexions sont en cours. Monsieur Yohan HARDY demande si un chemin pourrait faire le grand tour le long de la départementale et retour le long du ru d'Hozier, ce qui permettrait également servir de « parcours santé ». Les peupliers vont être élagués. Les haies du cimetière sont coupées, un tilleul va être abattu sur la place des écoles, de nouvelles essences vont être replantées.

Monsieur Le Maire expose avoir rencontré Monsieur Tonnelet, boulanger de Vic-Sur-Aisne, pour la mise en place du distributeur de pain. Vu la conjoncture actuelle et le coût des matières premières, ce dernier souhaite que la Mairie refasse un sondage dans la commune, afin de connaître les gens réellement intéressés par un distributeur et estimer si cela est judicieux ou non. Une réponse par courrier mais également par mail permettra un meilleur traitement des résultats.

Monsieur Le Maire annonce que plusieurs trails vont passer sur la Commune et demande l'avis du Conseil Municipal pour autoriser au nom ces manifestations, à savoir :

- Le 26 février 2023 : AOS de Courmelles « AOS VTT TOUR »
- Le 19 mars 2023 : VGA ATTICHY : Trail des Hermites
- Le 23 Avril 2023 : La 14/18 : Trail La Ligne Rouge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

Monsieur Le Maire fait part de la visite de Madame l'Architecte des Bâtiments de France concernant la remise en état de 5 contreforts de l'Eglise. Des demandes de devis sont en cours.

Monsieur Hervé DE SMEDT demande si la Commune continue de procéder au remplacement des luminaires de l'éclairage public par des lampes à LED. Pour l'instant, rien n'est prévu. Monsieur Luc CARON demande si l'on peut revoir le réglage des luminaires devant l'école. Afin de réduire la

consommation d'énergie, le Conseil Municipal moins une voix décide de stopper l'éclairage public à 21 h 00 au lieu de 22 h 00.

Monsieur Le Maire tient à remercier Monsieur et Madame FAVORY pour les dons qu'ils ont faits au périscolaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

INFORMATION

Don de terre

Une propriétaire d'une maison Rue Saint Victor propose de donner de la terre (projet de construction d'une terrasse)

Si cela vous intéresse, merci de vous rapprocher de la Mairie pour les coordonnées.